

MENTIONS LEGALES

Editeur

Vous êtes actuellement connectés au site www.myol.fr, site d'Eagle Football Group, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 88.366.362,80 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 421 577 495 (numéro TVA Intracommunautaire FR3442157749500045), dont le siège social est 10, avenue Simone Veil – 69150 DECINES, 0 892 69 69, serviceclient@ol.fr. L'Olympique Lyonnais est un club de football professionnel prestigieux, fort d'un palmarès national et européen. Il a pour coeur de métier la compétition sportive, les activités de vente de billets, de produits de sponsoring, de produits d'hospitalité de produits dérivés et de produits audiovisuels. Le site www.myol.fr a pour objet de présenter les modalités d'adhésion et de fonctionnement du programme de fidélité de l'Olympique Lyonnais.

Directeur de la publication

Harry MOYAL, Directeur Général Adjoint Business et Stratégie

Hébergement

Eagle Football Groupe

Droit de propriété

Le site et les différents éléments le composant sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et industrielle. Par conséquent, toute représentation, toute reproduction et, de manière plus générale, toute exploitation, par quelque procédé que ce soit, de tout ou partie du site (sa structure générale, photographies, informations, icônes, logos, graphismes y figurant), sans l'autorisation préalable et écrite d'Eagle Football Group est strictement interdite. Les informations contenues sur le site sont exclusivement réservées à un usage privé. La reproduction de tout document publié sur le site et l'utilisation de copies réalisées n'est autorisée qu'à des fins d'information pour un usage personnel et privé.

Index égalité femme – homme

Dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 créant l'obligation pour les entreprises de 50 salariés à 250 salariés de calculer l'index égalité femme – homme, Eagle Football Group communique ainsi les résultats obtenus pour chacune de ses structures concernées par l'application de ce dispositif :

- Eagle Football Group = note de 80 points / 100 points
- OL SASU = note de 84 points / 100 points *
- OL Association = NS

(*) Pour OL SASU, dans le cadre du calcul de l'indicateur 1, la société a utilisé une méthode de cotation propre pour tenir compte de sa structuration organisationnelle qui intègre à la fois des collaborateurs sportifs (joueurs professionnels homme et encadrement sportif afférent) et des collaborateurs administratifs qui ne sont pas rattachés aux mêmes conventions collectives.